



VILLE DE RAMBOUILLET

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
Service : Urbanisme
Tel. : 01 75 03 41 40
Dossier suivi par : Christophe DEGARDIN

Office de tourisme communautaire
22 rue Gustave EIFFEL
78120 RAMBOUILLET

Rambouillet, le 20 août 2020

Objet : Attestation non contestation

Référence dossier : DOSSIER N° PC 078517 18 R1020

Monsieur,

Suite à la réception de votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'attestation de non-contestation de la conformité de vos travaux.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations très distinguées.



Pour le maire empêché

Alain CINTRAT

1^{er} Adjoint au Maire



VILLE DE RAMBOUILLET

ATTESTATION DE NON CONTESTATION DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX

Je soussigné, Alain CINTRAT, 1^{er} adjoint au maire de la Ville de RAMBOUILLET, vu les dispositions des articles L.462-1 et suivants du code de l'urbanisme, considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux reçue le 31 janvier 2020, relative au permis de construire n°PC 078517 18 R1020, délivré le 23 octobre 2018 à Office de tourisme communautaire représentée par Monsieur ROBERT Marc, ayant pour objet la modification, l'aménagement et le cloisonnement intérieur et la mise en place d'une rampe ERP amovible, sur un terrain sis à RAMBOUILLET, 1 RUE DU GENERAL DE GAULLE, certifie l'absence de contestation de la conformité des travaux du permis de construire ci-dessus référencé.

Etablie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Rambouillet le 20 août 2020



Pour le maire empêché

Alain CINTRAT
1^{er} Adjoint au Maire